

CONVENTION individuelle relative à la scolarisation des élèves handicapés

1^{er} et 2nd degré école et établissement de référence et services médico-social

Textes de référence

- Loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- Décret 2005- 1752 du 30-05-2005 relatif au parcours de formation des élèves présentant un handicap,
- Circulaire 2006-126 du 17-08-2006 relative à la mise en œuvre et suivi du projet personnalisé de scolarisation

PARTIES PRENANTES

Etablissement scolaire de référence

Nom :

Adresse :

☎ :

Directeur ou chef d'établissement :

Cours :

Enseignant ou professeur principal :

IEN de circonscription :

Service médico-social

Nom :

Adresse :

☎ :

Directeur du service spécialisé :

ARTICLE 1

La présente convention pose les règles générales des relations entre l' établissement scolaire de référence et le service médico-social accueillant l'enfant
.....né le et
demeurant.....
.....☎.....

REPRESENTANTS LEGAUX :

Père (ou tuteur) :

.....

Domicile et ☎ :

Mère (ou tutrice) :

.....

Domicile et ☎ :

Inspecteur ASE :

Référent ASE :

Educateur AEMO :

ARTICLE 2

Les prises en charge sont arrêtées par l'emploi du temps ci-dessous, lesquelles s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation validé par la CDAPH.

Compléter l'emploi du temps en indiquant le lieu de prise en charge, le nom et la fonction de ma personne qui assure la prise en charge

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi

ARTICLE 3 - Transport

Moyen de transport utilisé :

Horaires

Organisme ou personne responsable :  :

Personne à contacter :

ARTICLE 4

L'élève est sous la responsabilité du directeur d'école ou du chef d'établissement, conformément à l'emploi du temps défini à l'article 2.

ARTICLE 5

La présente convention est valable pour l'année scolaire en cours. Elle est revue et réajustée, annuellement, en fonction du PPS, et des décisions de la MDPH.

Date d'entrée en vigueur :

Signataires

Madame, monsieur
L'inspecteur de l'éducation nationale,
Circonscription de
(Signature et cachet si élève du 1^{er} degré)

Madame, monsieur
Le directeur du service médico-social
(Signature et cachet)

Madame, monsieur
Le directeur d'école ou le chef d'établissement,
(Signature et cachet)

Les parents ou responsables légaux,